



Trade Union  
Advisory Committee  
to the OECD  
*Commission  
syndicale consultative  
auprès de l'OCDE*

## Réunion ministérielle de l'OCDE sur les migrations et l'intégration

# Déclaration syndicale

Paris, le 14 janvier 2020

Le TUAC se félicite d'avoir l'occasion de prendre part à la réunion ministérielle de l'OCDE sur les migrations et l'intégration à Paris le 17 janvier 2020.

L'histoire du mouvement syndical est étroitement liée à celle des migrations et des droits des travailleurs migrants. Comme l'affirme la Confédération syndicale internationale, « Plus de 200 millions de personnes travaillent hors de leur pays de naissance ou de citoyenneté. Avec leurs familles, les travailleurs et travailleuses migrant(e)s constituent la grande majorité des migrants au niveau mondial. Par conséquent, la migration est d'abord et avant tout une question de travail »<sup>i</sup>. Nombre de syndicats œuvrent, dans les pays de l'OCDE, à fournir une assistance directe aux migrants et, partant, soutiennent de meilleures politiques d'intégration<sup>ii</sup>.

Lors de la réunion ministérielle de l'OCDE, les pays membres vont envisager des politiques sur les migrations et l'intégration capables de se tourner vers l'avenir. L'intégration des migrants est fondamentale. Les politiques qui relèveront de la réponse élaborée par l'OCDE doivent tenir compte de la protection et du respect des droits humains des migrants. Elles doivent prendre en considération les besoins des migrants en matière sociale et sur le marché du travail. Et elles doivent également répondre aux mutations structurelles et aux mégatendances telles que l'évolution démographique, le changement climatique, les avancées technologiques, les instabilités et incertitudes géopolitiques.

Et pourtant, dans la sphère de l'OCDE, la politique migratoire et l'intégration des migrants sont devenus un défi politique majeur. Les chocs économiques et géopolitiques récurrents, ainsi que les mégatendances telles que le changement climatique, l'instabilité géopolitique qui perdure dans les pays d'origine, les inégalités croissantes, les privations sociales et les sociétés vieillissantes dans les pays de destinations ont convergé, au fil des dernières années, engendrant dans nombre de pays de l'OCDE des tensions sociales et politiques accrues. Situation qui se voit exacerbée par la désinformation et les discours xénophobes et haineux.

### **Besoin urgent de politiques globales et équilibrées**

En 2018, les pays de l'OCDE ont accueilli près de 5,3 millions de nouveaux migrants permanents et 1,09 million de demandeurs d'asile. Ajoutés aux 4,9 millions de migrants temporaires arrivés dans les pays de l'OCDE en 2017, les craintes concernant l'impact

éventuel de l'immigration sur les travailleurs nationaux en termes d'emploi, de salaires et de conditions de travail peuvent expliquer en partie les inquiétudes croissantes concernant l'impossibilité de gérer les migrations et l'intégration.

Comme mis en exergue dans la récente édition 2019 des Perspectives des migrations internationales, le taux moyen de chômage des immigrés dans l'ensemble des pays de l'OCDE a diminué entre 2017 et 2018, les deux tiers des immigrés ayant désormais un emploi. Cependant, le rapport souligne également que l'accès à l'emploi continue de poser des difficultés à des groupes spécifiques d'immigrés, en particulier les jeunes et les moins instruits. Toutefois, comme mentionné dans le rapport, les taux d'emploi plus élevés sont souvent associés à des taux accrus de travailleurs dans la pauvreté, et dans bon nombre de pays de l'UE la proportion d'immigrés vivant en-dessous du seuil de pauvreté a augmenté<sup>iii</sup>. En outre, le rapport observe que les femmes immigrées demeurent systématiquement défavorisées sur le marché du travail par rapport à leurs compatriotes ou autres migrants hommes.

L'instabilité géopolitique, les divisions et l'absence de développement économique sont à juste titre vues comme faisant partie des causes qui provoquent les migrations. Par ailleurs, le niveau actuel d'instabilité et les divisions internationales affectent également la capacité même des gouvernements à répondre aux défis en rapport avec les migrations. Il convient que les pays de l'OCDE coopèrent afin de s'attaquer plus efficacement aux facteurs qui déclenchent les migrations forcées. Là où ne pas migrer signifie affronter la mort, les violences, la répression ou la pauvreté extrême, il convient de tenter de résoudre ces problèmes aussi. Un des droits fondamentaux devrait être le droit de rester chez soi. Cependant, les conflits, les changements climatiques et d'autres facteurs ne sauraient être réglés uniquement à l'échelon national.

Les nouvelles technologies et la transformation numérique créent de nouvelles opportunités à la fois pour les migrants et pour les pays de destination. Cependant, ces opportunités sont aussi associées à des risques significatifs, notamment des flux massifs de travailleurs qualifiés quittant les pays d'origine, et la progression accrue des formes de travail atypiques ou précaires dans les pays de destination.

L'absence de coopération internationale effective se manifeste de diverses manières, notamment : des programmes de coopération au développement peu ambitieux, un traitement insuffisant du changement climatique et l'absence d'un socle universel de droits du travail de base qui protège les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, dans les accords commerciaux et d'investissement. Ainsi, l'absence de coopération n'est pas seulement un facteur déclenchant les migrations, mais un phénomène qui entrave la mise en œuvre réussie des politiques migratoires et d'intégration.

Par ailleurs, l'absence de coopération internationale et le manque de protection des droits des migrants sur la base des normes internationales a aussi des incidences sur les travailleurs et la cohésion sociale dans les pays de destination. Les conséquences des politiques migratoires et d'intégration ratées sont ressenties par les travailleuses et les travailleurs et leurs familles dans les pays de destination, en particulier si elles entraînent une diminution des normes. Les Conventions de l'OIT sur les travailleurs migrants existent de longue date, tout comme des Conventions des Nations Unies. Cependant, le nombre de pays de destination les ayant ratifiées est scandaleusement faible.

L'adoption des deux pactes mondiaux de l'ONU, le premier sur les migrations<sup>iv</sup> et le deuxième sur les réfugiés<sup>v</sup>, a constitué une immense avancée. Les pactes mondiaux prévoient le cadre requis pour les politiques, la gouvernance et la coopération, et doivent être mis en œuvre par les gouvernements à tous les niveaux.

### **Recommandations sur les futures politiques**

Le TUAC appelle l'OCDE et les pays membres à saisir l'occasion donnée par cette ministérielle pour avancer dans la mission urgente de faire en sorte que des politiques globales et équilibrées soient en place en matière de migrations et d'intégration, qui soient fortement axées sur les politiques du marché du travail.

#### *Coopération internationale*

Il convient que les gouvernements de tous les pays de l'OCDE ratifient et mettent en œuvre les normes internationales qui protègent les travailleurs migrants, y compris les Conventions 97<sup>vi</sup>, 143, 189 et 190 de l'OIT. En outre, le TUAC appelle les gouvernements à résolument prendre en considération le changement climatique et à mettre en œuvre l'Accord de Paris et les Objectifs du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, tout en veillant à de meilleures protections par le biais de cadres de Transition juste qui soient tournés vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous<sup>vii</sup>. À cet égard, le TUAC observe la nécessité urgente de renforcer la coopération au développement et d'accroître l'aide publique au développement. Les pays membres de l'OCDE doivent s'efforcer de respecter l'engagement à allouer 0,7 % au niveau mondial à l'aide au développement.

#### *Droits humains*

Tous les travailleurs migrants ont le droit d'être protégés contre tout type de discrimination, d'exploitation ou d'abus. L'ensemble des droits humains s'applique aux migrants. Ces droits, y compris l'accès aux soins de santé, à l'éducation ou à d'autres prestations sociales, ne devraient jamais disparaître en raison du statut d'une personne. Les migrants doivent avoir les mêmes droits que les autres travailleurs à constituer un syndicat ou à y adhérer, ainsi qu'à négocier collectivement. Les droits humains incluent également ce qui a longtemps fait partie du droit maritime : le devoir d'assister une personne en danger.

#### *Une situation équitable sur le marché du travail*

Une intégration réussie sur le marché du travail est une condition *sine qua non* si l'on veut encourager l'impact positif de la migration et faire en sorte que le grand public l'accepte. Il ne saurait y avoir de marché du travail à deux niveaux en vertu duquel les migrants se verraient appliquer des normes du travail inférieures. Une situation équitable sur le marché du travail et le principe de l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale doivent être d'application et protéger les migrants.

Les opportunités et les risques du marché du travail doivent être gérés et donc négociés collectivement entre employeurs et syndicats, de manière à garantir une situation équitable sur le marché du travail *avant* l'intervention de filets de sécurité et de systèmes de redistribution. C'était d'ailleurs un des objectifs de la Réunion ministérielle de l'OCDE

en 2016<sup>viii</sup> et cela doit rester un principe directeur pour l'OCDE à l'avenir, y compris aux fins de l'intégration des migrants.

### *Systèmes coordonnés de négociation collective et valeur plancher du salaire minimum*

Des systèmes coordonnés de négociation collective fonctionnent mieux que les systèmes complètement décentralisés, pour l'intégration des migrants. Plusieurs rapports de l'OCDE reconnaissent que les systèmes coordonnés de négociation collective sont « associés à des taux d'emploi plus élevés et des taux de chômage plus faibles, à une meilleure insertion des groupes vulnérables [y compris les migrants] et à moins d'inégalités salariales que les systèmes totalement décentralisés »<sup>ix</sup>.

Le salaire minimum est un autre instrument puissant d'intégration des migrants, ne serait-ce que parce qu'il fournit la possibilité de protéger les travailleurs face aux arbitrages réglementaires qui se traduisent par des formes de travail atypiques. Les niveaux plancher doivent être suffisamment élevés pour permettre des conditions de vie décentes.

Il convient d'accorder une attention particulière aux secteurs et entreprises à risque pour les migrants, y compris les agences de recrutement et d'emploi où le traitement discriminatoire est susceptible de remplacer dans les faits les protections du droit du travail, ou de laisser les travailleurs migrants à la merci d'employeurs sans scrupules.

### *Dialogue social et sensibilisation*

Il est indispensable, pour une intégration économique et sociale réussie des migrants, de faire en sorte que les gouvernements tiennent des consultations sérieuses auprès de représentants des institutions de la société civile, qui doivent s'ajouter aux négociations et au dialogue social entre employeurs et syndicats.

De manière plus générale, les programmes d'insertion doivent s'attacher à faire disparaître toutes les formes d'exploitation, et des budgets adéquats doivent être alloués afin que ces programmes fonctionnent. Il ne s'agit pas uniquement d'une question portant sur les dépenses, mais aussi de maintenir des systèmes fiscaux adéquats et justes.

---

<sup>i</sup> <https://www.ituc-csi.org/migration>

<sup>ii</sup> Exemples en Europe : Le réseau soutenu par la CES [www.unionmigrantnet.eu](http://www.unionmigrantnet.eu), en Belgique la CSC [https://www.lacsc.be/csc-namur-dinant/mouvement\\_actions-syndicales/les-migrants-csc](https://www.lacsc.be/csc-namur-dinant/mouvement_actions-syndicales/les-migrants-csc), en Italie la campagne de la CGIL [www.flai.it/camapagne/sindacato-di-strade/](http://www.flai.it/camapagne/sindacato-di-strade/) et au Royaume-Uni, le TUC <https://www.tuc.org.uk/resource/migration-fight-against-exploitation-enote> voir aussi <https://www.etui.org/fr/Topics/Health-Safety-working-conditions/HesaMag>

<sup>iii</sup> OCDE, 2019, Perspective des migrations internationales :

<https://www.oecd.org/fr/migrations/perspectives-des-migrations-internationales-19991258.htm>.

<sup>iv</sup> [https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/73/195&Lang=F](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195&Lang=F)

<sup>v</sup> [https://www.unhcr.org/gcr/GCR\\_French.pdf](https://www.unhcr.org/gcr/GCR_French.pdf)

<sup>vi</sup> [https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:11300:0::NO::P11300\\_INSTRUMENT\\_ID:312242](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:11300:0::NO::P11300_INSTRUMENT_ID:312242)

<sup>vii</sup> Voir les Principes directeurs de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (OIT 2015)

<sup>viii</sup> « Mettre en place des marchés du travail plus résilients et inclusifs », Réunion ministérielle de l'OCDE sur l'emploi et le travail, Paris, 15 janvier 2016

<http://www.oecd.org/fr/emploi/ministerielle/declaration-ministerielle-emploi-2016.pdf>

---

<sup>ix</sup> Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2018 [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/employment/perspectives-de-l-emploi-de-l-ocde\\_19991274](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/employment/perspectives-de-l-emploi-de-l-ocde_19991274), OCDE (2019), Negotiating Our Way Up: Collective Bargaining in a Changing World of Work, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/1fd2da34-en>. et Collective bargaining put under the OECD's magnifying glass – release of the OECD report “Negotiating our way up”, 18 novembre 2019 <https://tuac.org/news/collective-bargaining-put-under-the-oecd-magnifying-glass-release-of-the-oecd-report-negotiating-our-way-up/>